

Villars les Bois



Orchidée de Fuchs



Fontaine de Mazuit

Bulletin municipal 2017

N°22

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Le mot du Maire | p 2 |
| Retour sur l'année 2016 / Comptes-rendus municipaux..... | p 3 à 10 |
| Finances | p 11 |
| Assemblée Générale du Crédit Agricole / Horaires mairie/ Liste des commissions et leurs membres | p 12 |
| La Toile aux B'ti'zs/ Fée des bulles..... | p 13 |
| Les p'tits loups | p 14 |
| Le SIPAR..... | p 15 |
| La MARPA/ Informations..... | p 16 |
| Informations utiles | p 17.18 |
| Vos conseillers départementaux / Etat-Civil 2016 | p 19 |
| ACCA Villars les Bois | p 20 |
| Jeunesse Villarboisienne | p 21 |
| Amicale Villarboisienne | p 22 |
| Rando-Evasion | p 23 |
| Foyer rural | p 24 |
| APE « La récré des Prim'mats » | p 25 |
| Arts-Terre | p 26 |
| Ecole de musique ADMS..... | p 27 |
| Les Cultur'ailes..... | p 28 |
| Prochaines élections / Vote par procuration | p 29 |
| Création d'un sentier d'interprétation..... | p 30:31 |
| Allo'bus..... | p 32 |
| Un petit mot de Jeanine / Repas des aînés / Site de la commune | p 33 |
| Centre de secours Migron-Burie / La parole est à vous / L'école de Villars en 1985..... | p 34 |

Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,



L'année 2016 s'achève dans un contexte économique et politique anxiogène. Le repli sur soi, visible à l'échelle du monde et de notre pays, s'observe jusque dans nos communes. La solidarité et l'entraide sont de jolis mots dont il serait bon de retrouver le sens, loin des discours sans lendemain.

En cela, l'année 2017, marquée par les scrutins national et législatif, sera déterminante pour notre avenir. J'espère que l'élection présidentielle tout comme celle de nos députés, vous trouvera mobilisés afin que chaque voix des habitants de notre village compte.

Vous le savez, la responsabilité des élus est de préparer l'avenir pour le seul bien commun, en laissant de côté leur personne et leur mandat. Voilà pourquoi je souhaitais qu'aboutisse le regroupement des trois communes Migron, Le Seure et Villars les Bois. Hélas, seul notre conseil municipal a délibéré favorablement sur cette proposition qui n'a pourtant d'autre objectif que de préserver l'avenir des territoires ruraux. Ne pas unir nos forces dès aujourd'hui me semble regrettable. D'autres seront contraints plus tard de décider dans l'urgence et sans concertation. Nous ne pourrions alors que condamner sans infléchir, une décision autoritaire.

Dans un contexte budgétaire très tendu, notre commune poursuit tous ses projets sans augmenter ses taux d'imposition. Les travaux de la salle des fêtes sont à présent terminés et le logement entièrement rénové de l'ancienne école (ex Jeanine) accueille déjà un jeune couple et leur petite fille. Autre projet important pour Villars, la création du sentier d'interprétation est lancé. Notamment grâce à Odana Gosset qui durant son Service civique dans notre commune a permis d'en terminer l'étude. Je lui adresse mes plus vifs remerciements pour le remarquable travail réalisé tout au long de sa mission parmi nous. Le sentier devrait voir le jour en 2017 ; il mettra à l'honneur nos producteurs locaux comme nos richesses environnementales.

L'engagement de l'équipe municipale pour rendre Villars les Bois toujours plus accueillante reste entier, soyez-en assuré. Mais il revient à chacun des habitants d'accompagner les efforts de valorisation en respectant espace public, voirie communale, fossés, signalisation, espaces naturels. Ainsi tentons-nous de convaincre chaque propriétaire d'entretenir son bien. La propriété de chacun est sacrée, mais lorsqu'elle se résume à ruines ou broussailles, elle pose question en termes d'esthétique et de sécurité à tout le voisinage. J'en appelle à la responsabilité de chacune et chacun d'entre vous : participer à l'amélioration du cadre de vie profite à tout le monde.

Nous ferons au printemps le traditionnel bilan de la municipalité. Nous comptons sur votre présence à la réunion publique pour échanger sur les projets en cours et à venir. D'ici là, n'hésitez pas à solliciter vos élus communaux : nous sommes à votre service et saurons vous écouter.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2017. Que l'avenir se dessine sous le signe de l'espoir, que vos projets professionnels, personnels, familiaux soient couronnés de succès, et chose essentielle entre toutes, soyez en bonne santé.

Fabrice Barusseau

Retour sur l'année 2016

**L'arbre de Noël organisé
par les communes de
Villars et Migron**



**Cérémonie du 14
juillet**



**Réunion avec les habitants
de la commune + départ à
la retraite de Dominique
Favs**



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 15 FEVRIER 2016

1) Avis sur le Schéma de Mutualisation

La mutualisation des services répond à une obligation légale. Il s'agit de partager les services identiques de plusieurs collectivités (Communauté d'agglomération de Saintes, Mairie de Saintes et communes membres). Considérant que la situation politique actuelle de la communauté d'agglomération de Saintes ne permet pas d'envisager le regroupement de ces services dans de bonnes conditions ; Vu que le schéma ayant été rédigé sans réelle concertation ; le conseil municipal après en avoir délibéré émet, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

2) Projet de création d'un sentier d'interprétation

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission de service civique a été mise en place pour réaliser l'étude de ce projet. Le jeune engagé devra mener la concertation entre les personnes intéressées et partenaires (entreprises, associations, collectivités) et devra assurer le montage des dossiers administratifs et financiers.

3) Indemnités des Elus

En application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonctions du maire des communes de moins de 1 000 habitants sont fixées automatiquement au taux maximal prévu par la loi soit 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Or, la décision du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portait ce taux à 13,60 %. Aussi pour se mettre en conformité avec la loi le conseil municipal doit modifier cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; fixe à l'unanimité le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Le Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,28 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4) Adhésion 2016 au Groupement de Développement Forestier 17

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à cette association qui fournit un travail important dans le cadre de l'organisation foncière du patrimoine forestier de département. Les techniciens se tiennent à la disposition des propriétaires pour leur apporter des conseils techniques et financiers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au Groupement de Développement Forestier pour l'année 2016.

5) Lutte contre les pigeons

Il s'agit de poser des grilles de protection aux ouvertures au clocher afin d'empêcher les pigeons de rentrer à l'intérieur et de nicher. La nouvelle proposition de l'entreprise PEROT s'élève à 1 698 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux.

6/7) Chauffage de la salle des fêtes et point sur les travaux

a- chauffage

Il sera demandé à un électricien de fournir un devis pour la fourniture et la pose d'un appareil afin de remplacer celui actuellement en panne.

b- point sur les travaux

L'évolution des travaux respecte le planning fixé. Deux avenants sont nécessaires pour le lot Plomberie et Electricité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 2 avenants proposés.

8) Questions diverses

8-1- Motion

Monsieur le Maire propose de voter une motion contre l'institution d'un droit de passage à l'entrée de l'Ile d'Oléron. Le conseil municipal approuve cette motion

8-2- Renouvellement du contrat d'assurance contre les risques statutaires

Le conseil municipal décide de renouveler pour la période 2017 à 2020, le contrat d'assurance qui couvre les risques financiers encourus par la commune lors des arrêts maladies des agents.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 06 AVRIL 2016

1) Modification des statuts du Syndicat d'Electrification 17

Il s'agit d'ajouter aux précédents statuts datant du 27 janvier 2016, des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du Syndicat tel que présenté.

2) Financement des travaux du logement 7 rue de l'Eglise

Vu les dépenses prévues pour les travaux de réhabilitation du logement ; Vu les subventions obtenues ;
Vu le reste à charge pour la commune.

Pour l'équilibre du budget, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de souscrire les avances de trésorerie et le prêt à moyen terme nécessaires auprès du Crédit Agricole.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

3) Approbation du compte de Gestion 2015 dressé par Mme HUSSON Alexandra et M. POUYANNE Jacques, comptables du Trésor

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Approbation du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs.

5) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2016, le résultat de l'année 2015, à l'excédent reporté (compte 002) pour 26 468,81 €.

6) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à six voix « pour » et quatre voix « contre » de voter les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2016 comme suit (identiques à ceux de 2015) :

- Taxe d'habitation 10,53 %
- Taxe foncière sur le bâti 14,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti 56,41 %

7) Vote de la proposition de budget primitif 2016

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 187 533,81 €
- pour la section d'investissement : 206 719,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 11 MAI 2016

1) Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes par l'adjonction d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) Communications électroniques
 - Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département », en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ».
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération.

2) Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention du 02 novembre 2015 concernant la démarche d'acquisition sur le secteur de Chautabry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix et 1 abstention,

- Approuve l'avenant à la convention CCA17-14-034 du 02 novembre 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

3) Suite de l'enquête publique concernant le chemin rural n°8

Le Conseil Municipal, vu qu'aucune observation n'a été formulée, vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le déplacement du chemin rural n°8 ; à charge de M. Benoît GUICHARD d'organiser l'échange avec Mme Irène MOREAU ; et de faire délimiter le nouveau tracé du chemin par un géomètre.

4) Mise à jour des numéros de maison

Une mise à jour est régulièrement nécessaire pour tenir compte des nouvelles constructions, des aménagements et/ou transformations de bâtiments. Celle-ci est communiquée aux services des impôts pour mise à jour du cadastre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des modifications à ce jour.

5) Point sur les travaux dans les bâtiments

** salle des fêtes*

Ils sont terminés, les nouveaux sanitaires sont opérationnels.

** logement 7 rue de l'Eglise*

Les travaux de réhabilitation viennent de commencer. Une erreur sur le devis pour les lots 1, 2 et 3 donne lieu à une augmentation du montant des travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que l'artisan fasse une nouvelle proposition de prise en charge partagée des frais supplémentaires.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 06 JUILLET 2016

1) Convention avec le Syndicat de la Voirie

Cet organisme a été sollicité par Monsieur le Maire afin de faire des propositions d'aménagement d'un parking sur une parcelle communale en contre bas de l'Eglise (sur la route de Migron) qui sert aujourd'hui de dépôt. Cet endroit sera également le point de départ des sentiers de randonnées pédestres actuellement à l'étude. Le syndicat estime le coût des travaux et de l'aménagement à 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention présentée, autorise Monsieur le Maire à la signer.

2) Bilan des travaux de voirie

Le broyage des bernes est prévu dans les prochains jours et le goudronnage en suivant.

3) Point sur l'avancement des travaux du logement 7 rue de l'Eglise

Les travaux devraient être terminés à la fin du mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les avenants proposés pour les lots « Electricité » et « 1-cloisons/2-menuiseries/3-sols » pour un montant total HT de 1 387,22 €.

4) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

5) Subvention aux associations

Une nouvelle association communale vient d'être créée. Il s'agit de l'association pour la sauvegarde de l'Eglise Saint-Victorien qui a pour but de financer des travaux de restauration. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner cette nouvelle association à hauteur de 80 €.

L'association Arts-Terre demande la possibilité de bénéficier d'une participation communale exceptionnelle pour couvrir les frais du spectacle présenté le 11 juin dernier pour un montant de 150 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer le montant demandé.

6) Participation au spectacle « Les Romanes »

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la convention pour l'organisation du festival « Les Romanes ».

7) Modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les crédits supplémentaires pour une somme de 443 €.

8) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'une enquête téléphonique auprès de 1 400 foyers de la communauté d'agglomération de Saintes va avoir lieu entre le 09 septembre et le 10 novembre. Elle a pour but d'analyser les pratiques de déplacement des personnes. Merci de réserver le meilleur accueil aux opérateurs.

- L'atelier du patrimoine propose une soirée balade ouverte à tous pour déambuler dans Villars les Bois. Rendez-vous le mercredi 17 août à partir de 20h.

- Monsieur le Maire informe que le département met des moyens à disposition des propriétaires occupants et/ou bailleurs pour réhabiliter leur logement. Il ne faut pas hésiter à faire appel à ce service. Les coordonnées sont en mairie.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

1) Travaux dans le logement communal 7 rue de l'Eglise

Ils sont désormais terminés. Le nouveau logement situé à l'étage a une superficie de 60 m². Il comporte une pièce à vivre (séjour/cuisine), 2 chambres, une salle d'eau et un WC.

La mise en location peut intervenir dès octobre.

2) Travaux dans l'Eglise

Il s'agit de restaurer tout le sol. Mais, le bâtiment étant classé « monument historique » il est obligatoire de faire appel à un architecte pour réaliser une étude préalable à ses travaux (diagnostic, descriptif des travaux et estimation financière). Le ministère de la Culture et de la communication octroie une subvention de l'ordre de 40 % de la dépense HT.

Le conseil municipal souhaite surseoir sa décision suivant l'évolution de l'état budgétaire de la commune.

3) Projet espace communal de Chez Lunaud

Conformément à la décision du conseil en date du 06 avril 2016 d'aménager l'espace communal autour du four à pain, les travaux devraient commencer dans le courant de l'automne. Monsieur Francis VION, adjoint au maire conduira les travaux qui seront réalisés en parti par un artisan et en parti par les agents du SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

4) Loyers des logements communaux « rue de l'Eglise »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les loyers des logements de l'ancienne école comme suit :

- 5 rue de l'Eglise (logement du bas) : 490 € à partir du 1^{er} janvier 2017
- 7 rue de l'Eglise (logement du haut) : 350 € à partir du 1^{er} octobre 2016.

5) Contrat de travail pour une aide ponctuelle

Il s'agit de créer un poste d'agent technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'occasion de missions spécifiques demandant des compétences particulières. Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable ; autorise une dépense de 1 000 € (soit environ 50 heures).

6) Délégation à la Saintonge Romane pour la mise en place du Géoportail de l'Urbanisme

Monsieur le Maire expose que,

Compte tenu des nouvelles obligations de publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme,

Considérant l'assistance du Pays de Saintonge Romane dans les démarches de numérisation des documents d'urbanisme des communes de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- désigne le Pays de Saintonge Romane comme délégataire pour le versement du document d'urbanisme et de ses évolutions futures sur le Géoportail National de l'Urbanisme ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour permettre cette délégation ;
- autorise le Pays de Saintonge Romane à diffuser au grand public via son SIG, ou tout autre moyen, le document d'urbanisme communal.

7) Information sur la commune nouvelle : Sans objet.

8) Point sur le projet des chemins de randonnées

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Liane GAUCHER, conseillère municipale référente dans ce dossier, qui informe l'assemblée sur l'avancée des travaux. Le tracé des 2 circuits est finalisé. Les différents mobiliers et accessoires ont été choisis. Une esquisse d'aménagement du parking en contrebas de l'Eglise, point de départ des deux circuits, a été réalisée par le Syndicat départemental de la Voirie. Enfin, le dossier de demande de subvention sera présenté début octobre dans le cadre du fond européen

LEADER.

9) Point budgétaire

2 opérations pour la somme globale de 940 € sont à abonder. Avis favorable du conseil municipal.

10) Convention avec la CDA de Saintes pour le groupement de commande « Médecine du Travail »

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié fait obligation aux collectivités locales et aux EPCI de disposer d'un service de médecine préventive.

La Communauté D'Agglomération de Saintes, dans le cadre des actions de mutualisations qu'elle cherche à développer, propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes ayant pour objet de choisir un prestataire de service de médecine du travail interentreprises pour assurer la surveillance médicale des personnels.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la participation de la commune à ce groupement de commande
- autorise le Maire à signer la convention de surveillance médicale constitutive.

11) Evolution du dossier avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée du dossier.

12) Questions diverses

a) Aménagement Chez Bruneaud

Suite à l'achat de l'immeuble situé à l'intersection de la rue de Chez Bruneaud et de la Rue Belle-Vue, une partie du bâtiment va être détruite. Il est prévu un aménagement qui permettra d'une part une meilleure visibilité au carrefour et d'autre part facilitera la circulation des piétons dans le cadre de la mise en place des circuits de randonnée pédestre. Un dossier de demande subvention sera déposé au Département pour réaliser cette première tranche de démolition.

b) Arbre de Noël

A l'instar de l'année dernière, il sera co-organisé avec la commune de Migron à l'attention des enfants des deux communes âgés de moins de 12 ans. La manifestation se déroulera le vendredi 16 décembre à 18h30 à la Salle des Fêtes de Villars les Bois.

c) Aménagement salle des fêtes

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'installation d'un banc sous le auvent arrière de la salle des fêtes.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

1) Renouvellement du contrat d'assurance pour les risques statutaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et de celui représenté :

- décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.
- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat-groupe d'assurance pour un taux de cotisation de 1,10 % de la masse salariale pour une durée de 4 ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

2) Consultation pour le projet de délimitation du territoire de démocratie sanitaire

Le conseil municipal est consulté sur le projet de définition des territoires de démocratie sanitaire lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine-Limousin-Poitou Charentes.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Afin de mettre les statuts en conformité avec la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (notre), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et de celui représenté la complète réécriture des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

4) Demande de subventions pour le sentier d'interprétation/chemin de randonnée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement de l'opération ; autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

5) Achat du bâtiment de l'ancienne station de pompage à Fontbelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de celui représenté,

- approuve l'acquisition de la parcelle AK 55 d'une superficie de 8a 88ca,
- accepte de rembourser les frais de publication et de l'état de formalité,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative

6) Point sur les travaux d'aménagement de l'espace communal Chez Lunaud

Monsieur le Maire expose que les travaux de la construction devraient débuter avant la fin de l'année.

7) Modification budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté d'approuver les crédits supplémentaires pour un montant de 352 €.

8) Questions diverses

- Cérémonie des Vœux du Maire à la population

Elle est programmée le lundi 09 janvier 2017 à 18h00 à la salle des fêtes.

- Service de transport à la demande

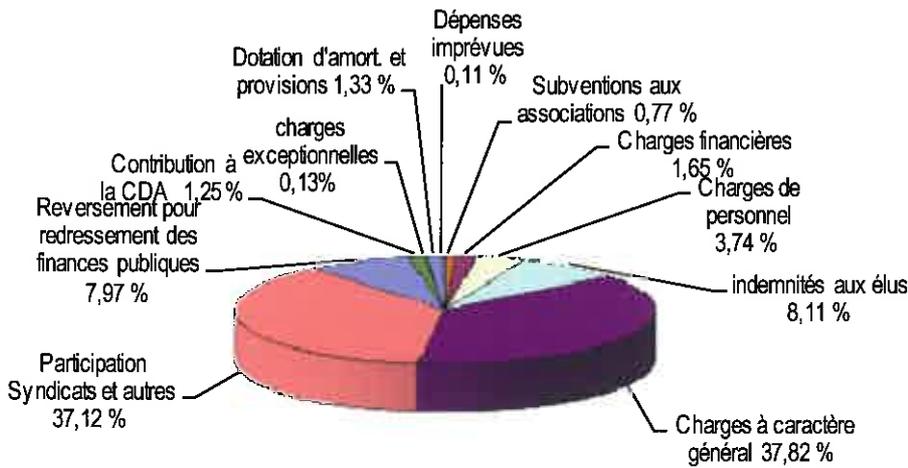
Monsieur le Maire signale que la communauté d'agglomération a mis en place un nouveau service de transport à la demande, « Allo'Buss » qui se substitue aux « Taxis Mouettes ».

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

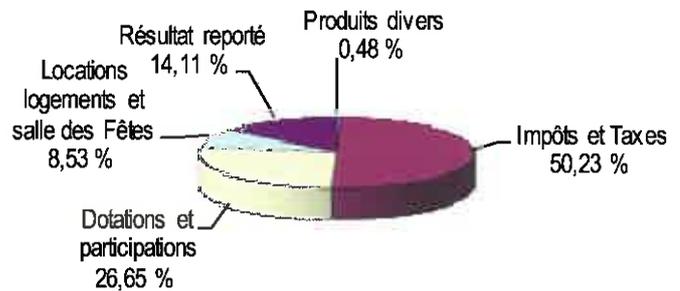
Finances

Prévisions des dépenses et des recettes d'après le budget primitif 2016

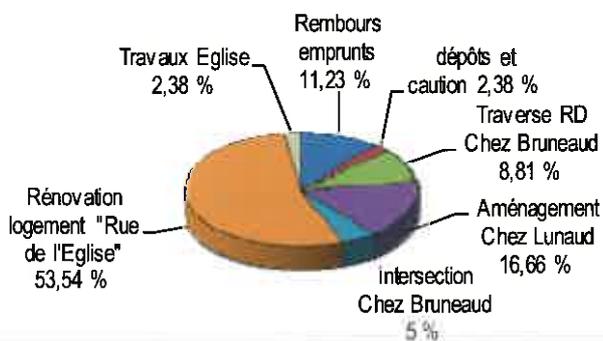
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



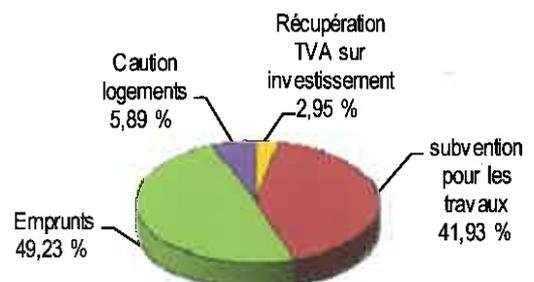
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Assemblée générale du Crédit Agricole

La caisse locale du Crédit Agricole de Burie tiendra son assemblée générale

Le vendredi 10 mars 2017 à 18h30

Thème : Les Cultur'ailes de Burie

Horaires d'ouverture de la mairie



Mardi de 18h à 19h 30
Vendredi de 14h à 15h 30
☎ 05.46.94.96.24

Email villars-les-bois@mairie17.com

Site www.communevillarslesbois.fr

Liste des commissions et leurs membres

- CCAS - Action sociale : Miguel TAUNAY
- Finances : Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT
- Chemins et fossés courants : Miguel TAUNAY, Jean-Marie BEGEY, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Bruno BONNEAU
- Bâtiments : Laurent ANDRE, Jean-Marie BEGEY, Liane GAUCHER
- Vie associative/culture : Francis VION, Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU
- Environnement/Signalisation/Urbanisation : Francis VION, Bruno BONNEAU, Liane GAUCHER
- Information communale (Bulletin municipal, affichage, site internet) : Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Karine COMBEAU, Gaëlle BERNARD, Jean-Michel MARTIN



La Toile aux B'ti'zs

La Toile aux B'ti'zs est une association qui accueille vos enfants dès la naissance, en périscolaire de 7h30 à 18h30. C'est une maison d'assistantes maternelles exclusivement réservée à cet effet où jeux, jouets et livres sont à l'intérieur. A l'extérieur, voitures, ballons et toboggan s'y côtoient. Nous proposons aussi des activités manuelles ou ludiques à thèmes, nous allons à la bibliothèque pour les plus grands, et régulièrement nous faisons des promenades.

Cet accueil est effectué par Jocelyne, Magaly et Sylviane, 3 assistantes maternelles agréées ayant 12 ans d'expérience pour une, 11 ans d'expérience en tant que directrice de centre de loisirs pour l'autre et 6 ans d'expérience pour la dernière.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements (modalités d'accueil, tarifs, aide pajemploi, cesu...).

Maison d'Assistantes Maternelles

La Toile aux B'ti'zs

4 avenue du Treuil

17770 Burie

☎ 05.46.94.32.51



Maison d'assistants maternels

« Fée des bulles »

Depuis le 5 juillet 2016, la maison d'assistants maternels « Fée des bulles » située 9 rue de Chez Gautret à Brizambourg a ouvert ses portes et a une capacité d'accueil de 12 enfants. Les horaires d'ouverture sont : 6h30 à 19h30 du lundi au vendredi et 6h30 à 13h30 le samedi matin. La MAM offre une possibilité d'accueil en temps plein, mi-temps et périscolaire, selon les besoins des parents. Nous aurons des places disponibles à partir de juin (2) et à partir de septembre (4) ; vous pouvez dès à présent réserver une place pour votre enfant en signant un engagement réciproque en nous contactant au 06/50/63/61/66. Surtout n'hésitez pas à venir nous rencontrer afin de connaître notre fonctionnement, nous nous ferons un plaisir de vous recevoir.

Karen BERNARD et Miguel TAUNAY



Maison d'Assistants Maternelles

Bonjour, c'est la petite voix de la maison des p'tits loups.

Activités autour des vendanges et de l'automne



suites d'halloween



Les P'tits Loups ont travaillé différentes matières.



Génial...!!!
Ils ont même un parcours de motricité et une piscine à balles.



Depuis la rentrée de Septembre, Mme Naulin, la bibliothécaire de Migron intervient une fois par mois pour des séances Bébés Lecteurs.

*Après une belle année passée, j'ai demandé au Père Noël de leur rendre visite avec sa hotte pleine de cadeau ...
Chuuuttt...!!! C'est un secret!
La petite voix de la Maison des P'tits Loups vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'années.....*

Pour tous renseignements, voici les coordonnées de la MAM :

Tel : 09 53 01 42 94

Facebook : Les P'tits Loups Maison d'Assistante Maternelle

MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

« soigner et aider c'est notre métier »



Une partie de l'équipe aide soignante

Aide Soignante
Toilette médicalisée
Prévention d'escarres, Surveillance de l'état
général, habillage et transfert



Des aides à domicile avec une partie de l'équipe administrative

Aide à Domicile
Entretien du logement, Aide à la personne, Aide
à la toilette, Préparation et prise des
repas, courses.
Soutien et accompagnement

Nos aides à domicile et aides soignantes accompagnent le quotidien des Personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité. La Formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR c'est une équipe de :
45 Aides à domicile
12 Aides Soignantes
6 Administratifs

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.

Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :

23 bis avenue de la République - 17770 BURIE
Tél. 05 46 91 57 11 - Télécopie 05 46 91 41 86
E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr



MARPA, *le choix du bien-être*

La **MARPA des Borderies** située à CHERAC, est une petite unité de vie pour personnes âgées d'une capacité d'accueil de 20 résidents valides et semi valides, seuls ou en couple.

L'objectif principal est de fournir aux personnes âgées issues du milieu rural un lieu de vie qui préserve leurs repères et un type de vie familial. Le confort, les relations sociales, la garantie de sécurité, la qualité et la continuité des services proposés sont donc organisés avec le souci de satisfaire au mieux les résidents et leurs familles. Les professionnels de la MARPA sont sensibles à l'accompagnement individualisé des résidents à partir de leurs attentes et habitudes de vie, ainsi qu'au respect de leurs droits.

La MARPA est un véritable lieu de vie, situé dans un environnement agréable, à proximité de services divers.

MARPA des Borderies

6 Chemin des Borderies

17610 CHERAC

Responsable : **Madame Sylviane QUINTARD**

Tel : **05 46 96 35 73**

Mail : marpacherac17@wanadoo.fr

Site Internet : www.marpa.fr



Informations

- ✓ Une infirmière s'est installée sur la commune de Migron :

Mme Aurélie LAPLANCHE

2 rue des Ecoilers

17770 Migron

☎ 07.64.32.64.50

- ✓ Une luxopunctrice s'est installée sur la commune de Burie :

Mme COTE Paméla

2 Bis Place de l'hôtel des postes

17770 Burie

☎ 06.84.15.58.54

La luxopuncture est une technique de réflexothérapie par rayonnement infrarouge qui stimule les points réflexes du corps afin de rééquilibrer le système hormonal, digestif....et ainsi de faire disparaître les troubles, anxieux, compulsifs, de sommeil...

Il existe 6 protocoles de soins : l'arrêt du tabac, la perte de poids, la relaxation, les troubles de la ménopause, le rajeunissement du visage et les troubles du sommeil.

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h et samedi 10h à 12h.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr

C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CICAS

*(Centre d'Information
Conseil et Accueil des salariés)*

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 189.

ADIL 17

*(Agence Départementale
d'Information sur le Logement)*

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés

Un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075.

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Pierre PROUST ☎ 05.46.97.55.15 ☎ 05.46.97.55.16 jean-pierre.proust@defenseurdesdroits.fr Recours amiable et gratuit. Sur rendez-vous mardi après-midi et jeudi matin.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.31

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire

2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16 Email : querecatherine@orange.fr

Suppléant : James ROUGER ☎ 06.81.70.30.15

Email : james.rouger@wanadoo.fr

Assistants sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 14h00 à 16h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17.

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de 9h00 à 12h00.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.36.

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »

17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL : Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures.

Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11- 2, rue du Coran - « Les Bujoliers » 17770 SAINT-CESAIRE.



Pour contacter vos conseillers départementaux sur le canton de Chaniers :

✓ Permanence de Corinne GREGOIRE

Tous les mardis de 14h à 16h aux mairies de Fontcouverte et Saint-Hilaire de Villefranche sur RDV au 06.62.63.65.70

Par courrier :

*Corinne GREGOIRE
24 rue du Crignolet
17770 Saint-Hilaire de Villefranche*

Par email :

corinne-gregoire@bbox.fr

Par téléphone :

06.62.63.65.70

✓ Permanence de Fabrice BARUSSEAU

Tous les jeudis de 14h à 16h aux mairies de Chaniers et Villars les Bois sur RDV au 06.65.62.89.98

Par courrier :

*Fabrice BARUSSEAU
22 RUE DU LAVOIR, Montbergère
17770 Villars les Bois*

Par email :

baru@wanadoo.fr

Par téléphone :

06.65.62.89.98

Etat civil

Décès

Jean Yves DESLANDE le 29 décembre 2015 à Saintes à l'âge de 53 ans
Henri EDOUARD le 23 mars 2016 à Cognac à l'âge 71 ans

Naissance

Emilie BOUDINEL le 14 décembre 2015 (Chez Bruneaud)

ACCA Villars les Bois

Composition du bureau :

- ✓ Président : PERE Vincent
- ✓ Vice-président : RULLIER Bernard
- ✓ Trésorier : PERE Patrick
- ✓ Secrétaire : JARRY Franck

Conseil d'administration :

SOUFFLET Willy, RICHARD Pascal, PERCHE Daniel, RIGAUD Didier, BERNARD Jack

L'ACCA compte 46 adhérents dont 13 résidents, 17 non résidents, 6 étrangers.

Depuis 11 ans, une journée « Spéciale archers » est organisée par l'ACCA de Villars les Bois, elle a eu lieu le 3 décembre 2016 clôturée par un repas convivial.

Chasseurs et archers se retrouveront pour une journée mixte fusils/arcs le 14 janvier 2017.

Cette année, 11 bracelets de tir d'été ont été attribués, 11 ont été honorés : 1 à l'arc et 10 à la carabine.

Tirs d'été renards : KERMARREC Nathalie, ANDRE Laurent, GARREAUD Daniel, PELLIER Dimitri et JARRY Franck ont tué 11 renards.

L'ACCA a participé, comme chaque année, à « Villars en fête » et ce jour-là elle a fait un déterrage en matinée, aucun blaireau n'a été capturé.

Dates à retenir :

- Banquet de chasse : samedi 4 février 2017 à la salle des fêtes de Villars les Bois
- Journée de pêche : samedi 6 mai 2017 à l'étang des Rochers à Migron
- Assemblée générale : vendredi 19 mai 2017 à 20h30 à la salle des associations

Nous avons le plaisir de constater une nette progression du nombre de cartes de sociétaires résidents. Il y en avait 7 il y a 5 ans, cette année nous en comptons 13.

Les membres de l'ACCA adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.



Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les Bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

À chaque rencontre, nous fixons un thème de jeu. À partir du mois de janvier, les dates de rencontre seront fixes : tous les 1^{er}s dimanche de chaque mois de 10h à 12h à la salle des associations.

Nous sollicitons les parents à inciter les enfants à venir voir comment cela se passe et à les accompagner pour les motiver. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements aux numéros ci-dessous. Chaque année, nous organisons une manifestation, une après-midi jeux en bois géants qui a eu lieu le dimanche 04 avril 2016 (c'était la 3^{ème} année). Elle aura lieu cette année le **dimanche 11 février 2017**. L'année dernière nous avons élargi le programme en proposant le samedi après-midi un concours par équipe sur certains jeux qui a été une réussite et nous le renouvelerons cette année.

Les jeux proposés correspondent à tous les âges, nous vous incitons à venir en famille (enfants, parents, grands-parents) ou entre amis passer un après-midi sous le signe du plaisir, plaisir de jouer ensemble toutes générations confondues. Bien sûr l'entrée est libre et vous pourrez déguster des pâtisseries maison.

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants ou entre amis, vous verrez tout le plaisir que cela procure.

Le président et secrétaire : TAUNAY Miguel (06.45.98.35.96)

La trésorière : LAURENÇON Jocya (05.46.91.05.25)



Amicale Villarboisienne



C'est avec le beau temps qui s'est prolongé cette année, l'année 2016 va bientôt se clôturer, alors un petit coup d'œil sur cette année qui s'achève.

- **le 09 janvier** : Assemblée générale qui s'est déroulée à la mairie, cause travaux de la salle des fêtes. A cette occasion, nous remercions Mr le Maire et les conseillers municipaux. Nous étions nombreux. Nous avons clôturé avec la traditionnelle galette des rois.
- **le 26 mars** : repas « bal costumé » avec thème chapeaux, continuez dans cette joie. Super.
- **le 5 juillet** : journée pêche et repas à la pisciculture de St Césaire avec un soleil radieux. Tous ensemble, journée très conviviale. Peut-être à continuer.
- **le 15 août** : Fête au village qui nous donne l'occasion d'être tous ensemble.
- **le 8 septembre** : Repas entre nous avec beaucoup de convivialité avec les bénévoles. C'était super !
- **le 20 septembre** : Découverte de l'Estuaire. Une croisière sans escale, 45 km de balade et de détente. Je pense avoir apporté de la joie dans le cœur de nos adhérents.
- **le 12 novembre** : Nos Portes Ouvertes où nos créations et pâtisseries sont toujours à l'honneur. Merci à tous.
- **le 08 décembre** : repas de fin d'année entre adhérents du club à la salle des fêtes de Villars Les Bois pour clôturer l'année.

Sans oublier nos rassemblements mensuels qui restent toujours bien conviviaux.

En espérant que d'autres habitants de Villars Les Bois, nous rejoignent pour soutenir la vie du Club.

Tous les vœux pour l'année 2017 de la part de l'Amicale Villarboisienne.



La Présidente,
Françoise ROUSSEAU



FFRandonnée
Association affiliée



RAQUETTE EN VALLEE DE CAMPAN



BALÂDE DES GOULEBENEZES

En 2016, Rando évasion a proposé à ses 37 adhérents, 18 journées de randonnées, un séjour raquette en vallée de Campan, un week-end à Andernos (Tour du Bassin d'Arcachon) et une manifestation ouverte au public à St Sauvant avec 70 participants par circuit, La Balade des Goulebenèzes. Ces sorties nous ont menés aux quatre coins du département : Aunis, Haute Saintonge, Oléron et Aix mais aussi Marais poitevin (Arçais) , Forêt de la Coubre, sans oublier le Pays Buriaud (St Bris, Villars) ou la Saintonge (Bussac, Vénérand, Pons).

Un de nos adhérents a suivi le stage balisage, ce qui porte à 3 le nombre des baliseurs du club.

En 2017, année des 70 ans des premiers GR®, nous continuerons nos sorties tous les quinze jours, le dimanche parcourant notre beau département grâce aux circuits aménagés et balisés par des bénévoles, motivés par la sauvegarde des chemins et sentiers de nos campagnes.

La prochaine édition de notre Balade aura lieu **le 09 avril 2017**, à Ecoyeux, avec pause le matin au four du Domaine de la Poterie (boucle de 7 km). Visite de l'Eco-village et découverte des produits de la Ferme compléteront la matinée. Un circuit de 10km et une balade botanique seront proposés l'après-midi .

Un week-end en Corrèze à Bugeat du 2 au 4 juin et la suite du tour du Bassin d'Arcachon seront également au programme 2017.

Notre Assemblée générale aura lieu à Villars les Bois **le 12 février 2017** et vous y êtes cordialement invités.

Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Martine Jacques

Vice- président : Serge Robert

Secrétaire : Dominique Barbraud

Secrétaire Adjoint : Benoit Léger

Trésorière : Annie Rouault

Trésorier Adjoint : Michel Bigotte

Administratrice : Josette Dischert

Pour tous renseignements :

Martine Jacques 05 46 74 69 50 randoevasion@orange.fr - www.rando-evasion.fr

Foyer rural

Le 19 septembre 2016, nous avons élu notre bureau :

- Président : Dominique FAYS
- Vice-présidente : Nathalie BARUSSEAU
- Trésorier : René ARNAUD
- Trésorier adjoint : Jean-Pierre MECHINAUD
- Secrétaire : Jocya LAURENÇON
- Secrétaire adjointe : Marie- France VION



La composition du conseil d'administration : les 6 membres du bureau plus : Gerda ARNAUD, Eric BUINIER, Chloé JOUBERT, Jérémy OSINSKY, Martine HERPIN, Evelyne VINÉT, Yves MOQUAY.

Les membres actifs sont : Francis VION, Fabrice BARUSSEAU, Vanessa et Didier ALLARD, Carine et Frédéric PONTAC.

Nous venons de créer une nouvelle section, « section Trail » qui sera gérée par M. Didier ALLARD, Mme Carine PONTAC et M. Frédéric PONTAC. Pour tous renseignements concernant cette section, contacter M. Didier ALLARD au 06.27.41.81.01.

Nos 7 manifestations se sont très bien déroulées et sont toujours très appréciées.

Pour le 15^{ème} anniversaire de « Villars en fête » le 15 août 2017, un feu d'artifice est programmé. Je remercie tous les bénévoles qui viennent nous aider temporairement pour quelques manifestations et félicitations à l'ensemble du Foyer Rural qui œuvre pour le « bien vivre ensemble » soit et perdure.

Je remercie le Conseil Départemental pour la venue gratuite de la montgolfière chaque année pour le 15 août et les remerciements à tous ceux qui nous offrent de nombreux lots à chaque fois que nous les sollicitons.

Je remercie Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien moral et financier aux associations de Villars les Bois.



Nos manifestations pour 2017 :

- ✓ Théâtre : 31 mars
- ✓ Marche semi-nocturne : 20 mai
- ✓ Sortie vélo : 4 juin
- ✓ Repas champêtre (que le midi) : 14 juillet
- ✓ Villars en fête : 15 août
- ✓ Soirée entrecôte : 21 octobre
- ✓ Soirée de fin d'année : 25 novembre

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 22 septembre à la salle des fêtes à 19 heures.

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le Président,
Dominique FAYS

A.P.E. « La Récré des Prim'mats »
Association de parents d'élèves du Groupe scolaire des Borderies
<http://apeburiemigron.jimdo.com/>
<https://www.facebook.com/pages/La-récré-des-primmats/>

L'année a débuté par l'Assemblée Générale le 11 octobre 2016 avec l'élection du nouveau bureau de l'association :

Chauvet Aline : présidente
Goncalves Manuel : vice-président
Pédurand Corinthe : secrétaire
Seguy David : secrétaire adjoint
Fougère Michel : trésorier
Lassalle Morgane: trésorière adjointe

L'association a pour but de réunir des fonds afin de permettre à nos enfants de faire des sorties scolaires variées.

Au cours de l'année 2015/2016, l'association a entre autre, permis de financer comme chaque année :

- la journée de Noël durant laquelle les enfants ont eu le bonheur de rencontrer le Père Noël arrivé avec sa hotte remplie de cadeaux et de friandises ; un spectacle a également été donné pour les enfants à la salle des fêtes par la Compagnie Pacha&Co de St Hilaire de Villefranche venue interpréter « Sidonie au Royaume des jouets »,
- la journée de carnaval avec l'organisation d'un défilé dans les rues de Burie, suivie d'un petit goûter sous le préau de l'école;
- la chasse aux œufs de pâques ;
- la kermesse ;
- ainsi que de nombreuses sorties scolaires, avec entre autre une journée au Puy du Fou pour les classes de CP/CE1 et CE2.

Afin de récolter des fonds, l'association a reconduit :

- Sa vente de sapins de Noël qui a eu lieu le 6 décembre 2015 sur la place de la Mairie de Burie mais aussi avec la collaboration du centre de loisirs Les Cagouilles, la vente de « petites réalisations » effectuées par les enfants de l'école lors des APC et une chorale venue interpréter quelques chants de Noël.

Cette année la **VENTE DE SAPINS** aura lieu le **samedi 3 décembre 2016 de 9h00 à 18h00** sur la place de la Mairie de Burie, au même moment que le **TELETHON**.

- Le loto a eu lieu à la salle des fêtes de MIGRON le dimanche 7 février 2016, et reste la manifestation phare de l'association à laquelle se rendent fidèlement les familles de Burie et de ses environs ; Le **LOTO** aura lieu cette année à la salle des fêtes de BURIE le **dimanche 12 février 2017 à 14h00**

- La vente de fleurs de printemps. Rendez-vous est donné le **30 Avril 2017** sur la place de la mairie de Burie avec nos **fleurs de printemps et les plants de légumes** ;

- Ainsi que l'incontournable **kermesse** ayant eu lieu le 25 juin 2016, et prévue cette année le 24 juin 2017.

L'association travaille également sur de nouveaux projets.

L'ensemble de ces bénéfices servira cette année à financer la journée de Noël du 17 décembre et son spectacle qui aura lieu le 16 décembre « Brunovni et les Robots » de Aicha Production, la fête du Carnaval le 15 février, la chasse aux œufs de Pâques prévue le 14 avril ainsi que plusieurs projets dont les maîtres et maîtresses nous ont fait part.

Le Blog de l'association ainsi que sa page Facebook vous permettront de prendre connaissance des manifestations à venir, des dates des prochaines réunions de l'Association, et de vous unir à nous pour nous aider. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Nous remercions les familles, les commerçants, les élus, les enseignants et les bénévoles qui permettent à l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire des Borderies d'exister et d'être aussi active pour nos enfants.

Compte rendu des activités d'Arts-Terre en 2016

Arts-Terre est une association de terrain et de découverte où la curiosité n'est pas un défaut ! Elle a pour but de valoriser le lien entre les arts, la terre et le métier de paysan.

15 janvier : **Villars les Bois** – Veillée « cassage de noix » et causerie autour de la vie de Goulebenèze avec Pierre Péronneau, son petit-fils.

19 mars : **St Bris des Bois** – Balade avec Alain et Carmen Grolleau, habitants de cette commune : découverte de la source du Coran, des lavoirs, des fours à bujour... - Pique-nique à la pisciculture, visite avec les propriétaires puis visite du musée des Bujoliers avec M. Maixent.

16 avril : **St André de Cognac** – La Vallée du Ri Bellot avec André Dodin forestier à la retraite, sources, lavoirs, arbres remarquables, fleurs de saison, demeures charentaises... Visite de la grotte de chez les longs puis ballade à travers coteau et vallée avec Christian Dominique – Pique-nique chez M. et Mme Mercier chez Bajot où nous sommes recueillis devant la stèle des époux PATEAU.

28 mai – **Brizambourg** – « De nos racines à notre présent ». Visite guidée du cimetière avec Henri Prévaudeau et Mr Cosset, maire de Brizambourg, architecte funéraire et histoire des familles de ce village.

11 juin – **Villars les Bois** – « En mer et contre tout » avec la compagnie Caboch'Art : chants traditionnels de marins et conte autour du lavoir de Font Robert – Exposition l'Hermione.

2-3 juillet : **Brouage** – Observation du coucher des oiseaux diurnes et nocturnes dans le marais de Brouage – Visite guidée de la citadelle de Brouage et de Fort Lupin avec Jacqueline Fortin, guide conférencier en patrimoine.

23 juillet : **Bercloux** – Comprendre les enjeux des semences paysannes – Récolte chez Jean-Claude et Monique Barbraud de variétés traditionnelles, grand et petit épeautre, blé dur, amidonnier...

3 septembre : **Villars les Bois** – Conférence : Quelles prévisions pour les phénomènes météorologiques ? avec Claude Minet, retraité de météo-France.

01-02 et 15-16 octobre : **Villars les Bois** – Découverte des vendanges manuelles, de l'élaboration du pineau charentais, repas traditionnel, sur la ferme des Bégau.

22 octobre : **Villars les Bois** – Découverte des arbres remarquables de notre territoire par leur feuillage d'automne avec André Dodin, ancien forestier – La pomme, identification, greffage et causerie sur ses origines avec Mr Jouinot de l'association des « Croqueurs de pommes ».

5 novembre : **La Villedieu** – « La transmission des savoirs » portraits de 7 séniors qui par leur expérience personnelle nous font découvrir l'histoire de leur territoire – « Carnet de voyage ». Orchidées et patrimoine de la Sicile, avec André Merlet et Nicole Vernoux.

10 décembre : **Le château d'Oléron** – Observation des oiseaux migrateurs avec Jean-Claude Barbraud.

Arts-Terre a eu également le plaisir d'accompagner, Odana Gosset en mission de service civique pour la commune, en fournissant des éléments constitutifs des deux futurs sentiers qui mettront en valeur les habitants mais aussi le patrimoine bâti, environnemental et socio-culturel de la commune.

Venez participer !!!

Ecole de musique de l'ADMS – Association pour le Développement Musical en Saintonge

Ecole de musique agréée par le Conseil Départemental, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17 (Association des sociétés et des écoles de musique de la Charente Maritime), le siège social se situe à **Saint Hilaire de Villefranche**. L'école de musique de l'ADMS rayonne sur une trentaine de communes situées entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle fonctionne en harmonie avec l'AAP (Association Artistique et Populaire) de Saint-Georges-des-Coteaux avec cinq professeurs en commun et quelques formations (chorale, quatuor de clarinettes, ensembles de guitares et saxophones). Les deux associations regroupent environ 400 élèves dont 90 adultes de tous niveaux. L'encadrement de l'ADMS est assuré par une équipe de neuf professeurs professionnels permanents diplômés et le directeur Manuel Audigé lui-même professeur de saxophone, clarinette, flûte à bec, chorale, formation musicale et direction d'Orchestre d'Harmonie bien sûr. La présidence de l'association est confiée à Philippe Déplanne.

Les disciplines sont les suivantes : piano, guitare, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.

La pratique collective est l'expression forte de l'ADMS associée à la convivialité, l'échange, la mixité générationnelle de sept à quatre-vingts ans pour le plaisir de tous, dans la rigueur et la méthode que l'art impose.

En prolongement de ses missions d'enseignement, l'ADMS assure les commémorations des 8 mai et 11 novembre dans une quinzaine de communes du secteur et une trentaine de concerts en églises et en salles municipales.

La variété des programmes interprétés est très éclectique, de la musique classique, sacrée, ancienne, à la moderne, contemporaine, de film, de jazz, latino, militaire...

Les classes instrumentales sont de plusieurs niveaux et se produisent en duos, trios, quatuors... La chorale est composée de soixante chanteurs, l'orchestre d'harmonie de quarante-cinq musiciens, les ensembles de guitares et de cordes (violons, violoncelles, altos, contrebasse sont composés d'une quinzaine de musiciens environ).

L'ADMS développe actuellement divers partenariats d'entreprises sous forme d'échanges promotionnels pour dynamiser sa communication et son savoir-faire à l'avantage d'un public toujours très enthousiaste et demandeur.

Pour tout renseignement (enfants ou adultes) sur les cours de musique ou les formations instrumentales et vocales, contactez **Manuel AUDIGE le directeur**, au **06 77 93 04 09** ou **05 46 97 33 96**



Les Cultur'ailles

L'année 2016, démarre par l'arrivée de nouveaux membres au sein du bureau ainsi que de nombreux bénévoles.

Le bureau se compose ainsi : présidente : Corinthe PÉDURAND, vice-présidente : Nathalie LAMBERT, trésorier : Manuel GONCALVES, trésorière adjointe : Barbara WAGNER, secrétaire : Morgane LASSALLE, secrétaire adjoint : Michel FOUGERE.

Cette année, le cinéma mis en place depuis septembre 2015 se poursuit. En effet, le mercredi, toutes les quatre semaines, un film est proposé à 20h30 à la salle des fêtes de Burie en collaboration avec la Mairie et le C.R.P.C. Si la séance a lieu pendant des vacances scolaires, une séance supplémentaire est proposée aux enfants le mercredi après-midi permettant aux familles et centre de loisir d'en profiter.

Rendez vous le 21 décembre 2016, avec les films « Les Trolls » à 17h00 puis « Inferno » à 20h30, puis toutes les 4 semaines.

Le 20 mai cette année, nous avons organisé notre deuxième forum des associations avec une vingtaine de nouvelles associations présentes. Les visiteurs allaient à leur rencontre, pouvaient participer aux différents ateliers et profiter des animations proposées sur toute la journée.

Un mois après, le 18 juin nous avons organisé la première édition des « Caisses à musique ». Toute la journée, les caisses à savon et les drift-trikes ont dévalé la piste du château d'eau jusqu'à la salle des fêtes de Burie pour le plus grand plaisir des petits et des grands, avec entre midi et deux des descentes réservées pour les enfants, pour ensuite tous se retrouver le soir lors d'un repas accompagné d'un concert donné par le groupe The Groovy Star. Environ 200 personnes étaient présentes sur la place de la mairie.

Suite à l'annulation des Nuits Romanes par la région, nous avons décidé de maintenir à Burie une soirée le 26 août en partenariat avec les communes de Burie, Saint Sulpice et Migron. Deux compagnies se sont produites : Odje et Joubert (cirque et théâtre de rue) et Street Orchestra Ukulélé Klub (groupe de musique Uken'roll). La place de la Mairie a accueilli pas moins de 400 personnes.

Pour la première année nous avons souhaité l'organisation de manifestations pour Octobre Rose: mois pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein. Pas moins de 80 personnes étaient au départ de la course solidaire organisée le 1^{er} octobre, suivi d'une conférence donnée par le Dr Hebert de Burie et de l'inauguration d'une exposition temporaire organisée tout le mois dans la salle du conseil, de l'artiste « féministe » Julie GALIAY.

Le 22 Octobre nous poursuivions la mobilisation par une soirée « Cabaret-Burlesque » débutant par une deuxième conférence organisée par le Dr CAMBON de Saintes. Pour Finir le mois d'octobre, nous avons choisi de diffuser, lors la séance de cinéma du 26, le film « Mama », témoignage très poignant d'une femme ayant un cancer du sein, joué par Penelope Cruz.

Nous sommes fiers d'avoir pu remonter 600€ à l'association LUCIDE 17, chargée de la prévention en Charente-Maritime.

Enfin nous terminerons l'année « toujours en solidarité » avec le Téléthon, le week-end du 2 et 3 décembre. Cette année l'AFM fête ses 30 ans, et nous avons donc l'ambition d'organiser 30 heures d'animations dans le village et les communes voisines. Au programme : Des fils rouges sur 30 heures: Ecris ton rêve, Pédalons pour maintenir le cœur allumé (avec à la clef un Baptême d'avion pour celui qui aura pédaler le plus longtemps), Gardons le feu allumé ; Des animations gratuites et participatives pour l'AFM : structures gonflables, atelier jonglerie, maquillage, fresque géante, démonstration de Handibasket, parcours initiatique en Fauteuil ; Une soirée POT AU FEU – KARAOKE et DANCEFLOOR jusqu'au petit matin, le vendredi 2 décembre à 19h30 (10€/adulte – 5€/enfant - Réservation au 06.30.20.89.60) ; une soirée HAMBURGER MAISON – JEU EN EQUIPE le samedi soir pour clôturer la mobilisation. Une rampe d'accès handicapé sera construite pour un commerçant du village pendant la manifestation.

Les Cultur'Ailes de Burie se réunissent environ deux fois par mois et toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues ! Si vous souhaitez adhérer à l'association ou même nous aider occasionnellement lors d'événements, n'hésitez pas à nous contacter: lesculturaillesdeburie@gmail.com ou Corinthe PEDURAND, présidente au 06 30 20 89 60.

Dates des prochaines élections



Le 1^{er} tour de l'élection présidentielle se déroulera le **Dimanche 23 avril 2017** et le 2nd tour le **Dimanche 7 mai 2017**.



Les élections législatives sont prévues les **Dimanches 11 et 18 juin 2017**. Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Vote par procuration



Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si le centre de vote ouvert à l'étranger ou la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Le *mandant* indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1^{er} tour, le 2nd tour ou les 2 tours.

Il est possible de choisir le même *mandataire* pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.



Création d'un sentier d'interprétation

Chaque année, un public de plus en plus nombreux parcourt Villars et ses alentours, du début de l'été jusqu'à l'automne. La fréquentation, lors de la balade nocturne organisée par le Foyer rural, en est un premier exemple, suivi par les vacanciers, promeneurs et cyclistes durant l'été, toujours en quête de sorties. Il y a donc une réelle envie de découvrir notre commune.

Afin de répondre à cette demande, la commune souhaite créer un sentier d'interprétation pédestre qui complètera d'une manière plus approfondie celui déjà existant. Se joignant aux autres sentiers voisins existants ou à venir, il étendra ainsi son action sur un territoire plus grand.

Pour cela, la Mairie a créé, début 2016, un emploi en service civique pour l'étude et la mise en place du projet. Odana GOSSET a été choisie et chargée de cette mission dont la réalisation doit voir le jour courant 2017.

Ce sentier sera constitué de deux circuits de randonnée d'environ 8kms, matérialisés par un code de balisage. Accessible aux familles et aux groupes, il présentera l'histoire et les richesses du village sous différentes approches :

- la découverte du Patrimoine, Fours à pain, Lavoirs, Eglise...
- la biodiversité Naturelle,
- le Travail de la Vigne.

Villars étant principalement un village de vigneron, il faut encourager cet atout de l'économie locale.

Tout au long des circuits, des panneaux d'informations, sous forme de pupitres et de rouleaux tibétains, accompagneront les randonneurs pour découvrir toutes les originalités et particularités de la commune.

Le 1er circuit, intitulé « la Nature en héritage » présentera l'utilité de la faune et de la flore présentes et l'importance de devoir la préserver. Oiseaux, Arbres, Fleurs, Espèces protégées se dévoileront à travers des photos et informations diverses. Des aires de pique nique seront aménagées pour le confort du public.

Le 2ème, « le Circuit des Vignes », reliera l'ensemble de nos producteurs viticoles pouvant accueillir le public et permettra de découvrir l'univers de la vigne, les produits des vigneron, leurs différentes méthodes de travail et d'établir un contact direct avec eux, favorisant ainsi le circuit court.

Dans la logique de dynamisation de la commune, des activités ponctuelles pourront voir le jour à travers des animations (journées à thème autour des viticulteurs avec dégustation, balade botanique...).

Le point de départ se fera dans l'Eglise où une table d'accueil proposera à chacun un dépliant papier avec toutes les informations nécessaires à la réussite de la randonnée: Plan des 2 circuits, coordonnées des partenaires engagés (Producteurs, Entreprises, Gîtes, Associations) et des renseignements variés sur la commune... Telle une carte de visite, cet outil de communication sera distribué dans les sites touristiques environnants.

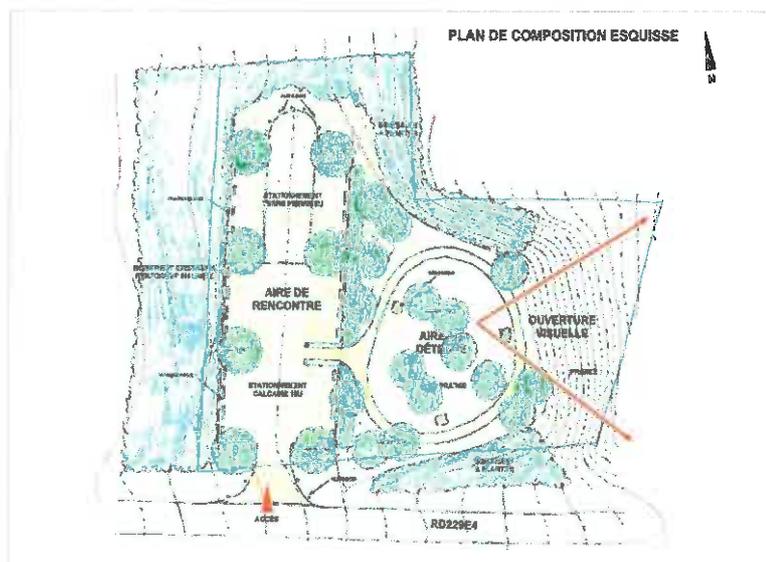
De retour à l'Eglise, à la fin du circuit, les randonneurs pourront donner leur avis sur un cahier placé à cette intention, ou chez eux, sur les réseaux sociaux afin de nous permettre d'en améliorer le concept.

Côté stationnement, un parking est prévu dans le contrebas de l'Eglise, jumelé avec une aire de repos, présentant dès le départ, un beau point de vue sur la région viticole.

Souhaitons que cette initiative soit le début d'une belle aventure afin de rendre la commune plus attractive. La matérialisation de ce sentier d'interprétation, facteur de nouvelles découvertes, incitera au fil des saisons une fréquentation régulière de randonneurs, à venir découvrir Villars les Bois et soutenir ainsi son économie locale....



Exemple de rouleau tibétain



Futur parking de l'église



Présentation du service de transport à la demande proposé par la Communauté d'Agglomération de Saintes



Secteur Burie

Vous habitez à :
**CHERAC – SAINT BRIS DES BOIS – LE SEURE – SAINT CESAIRE
 MIGRON – SAINT SAUVANT – VILLARS LES BOIS**

Vous pouvez vous rendre à Burie

| Destinations | Quels jours ? | À quelle heure ? | |
|--------------------|---------------|-----------------------|----------------------------|
| | | Arrivée à destination | Départ vers votre domicile |
| Place de la Mairie | Mardi | 14h30 | 17h30 |
| Commerces | Jedi | 9h00 | 12h00 |

Vous pouvez vous rendre à SAINTES :

| Destinations | Lignes urbaines en correspondance | Quels jours ? | À quelle heure ? | |
|------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------|----------------------------|
| | | | Arrivée à destination | Départ vers votre domicile |
| Les Côteaux | 4B | Lundi de foire* | 9h00 | 12h00 |
| Hôpital | 1B | | 9h00 | 12h00 |
| Théâtre | 4B | Vendredi | 14h30 | 17h30 |
| Abbaye | 8 | | 14h30 | 17h30 |
| Gare SNCF | A | Samedi | 14h30 | 17h30 |
| Marché St Pierre | A | | 14h30 | 17h30 |

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 RESERVEZ...

... en appelant le **0.800.17.10.17**, au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h00 (le vendredi pour le lundi), et en indiquant :

- votre adresse de prise en charge
- votre arrêt de destination à Saintes ou à Burie
- l'horaire d'arrivée souhaité parmi ceux proposés

Vous pouvez également effectuer une demande de réservation sur www.buss-saintes.com ou par fax au **05.46.93.68.50**.

Une confirmation de votre horaire de prise en charge vous sera donnée à partir de 17h00 la veille de votre trajet. Le service est déclenché dès la première réservation.

2 VOYAGEZ...

Allo'Buss vous prend en charge à votre arrêt et vous conduit jusqu'à la destination demandée, à l'horaire auquel vous avez réservé.

Pour le retour, **Allo'Buss** vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'horaire convenus lors de votre réservation.

SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER...

Un acheminement à l'adresse de votre choix est possible si vous êtes bénéficiaire d'une carte d'invalidité ou d'une carte priorité pour personnes handicapées (cartes délivrées par la MDPH). Les dossiers d'inscription sont disponibles sur simple demande auprès de la Boutique BUSS.

Renseignements
Boutique Buss
 20 cours National (arrêt la Poste)
 Du lundi au vendredi
 de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h00

N° Vert 0 800 17 10 17

Fax: 05 46 93 68 50
www.buss-saintes.com

Tarifs (en vigueur au 1^{er} septembre 2014)

| | | | | | |
|------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------|--|---------------|
| Ticket 1 trajet | En vente auprès des conducteurs. | 2,50€ | Carte 10 trajets | En vente auprès des conducteurs et à la boutique Buss. | 23,00€ |
|------------------------|----------------------------------|--------------|-------------------------|--|---------------|



Un petit mot de Jeanine

Bonjour à vous tous. Je pense très fort à vous, je suis le bulletin municipal ainsi que l'essentiel, les nouvelles du 3ème âge et les manifestations cela me fait très plaisir.

Je souhaite beaucoup de choses aux associations de la commune et des nouvelles des uns et des autres,

Je souhaite le bonjour aux Villarboisiens et Villarboisiennes, les plus proches que je voyais chaque jour en passant.

Je vous remercie tous et vous souhaite un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'Année à vous tous.

A bientôt de vous retrouver au téléphone les uns ou les autres. Amitiés

Jeanine.

Repas des aînés



Se déroulera le Samedi 18 février 2017
A 12h à la salle des fêtes de Villars les Bois.

Ce repas traditionnel est ouvert à tous !!!

Il est offert aux personnes de 65 ans et +. C'est un moment convivial qui permet de rencontrer nos aînés.

Site de la commune

www.communevillarslesbois.fr

Un site internet concernant la commune de Villars les Bois est à votre disposition. Vous y trouverez des informations concernant la vie de la commune, les démarches administratives, l'actualité de la commune, les comptes-rendus du Conseil Municipal et du SIVOM...



Centre de Secours MIGRON-BURIE

Les volontaires sont les bienvenus.

Il faut avoir au minimum 16 ans, être à jour de ses vaccinations et suivre une formation initiale d'environ 30 jours. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter Monsieur VICENTY Bernard ☎ 06.71.90.73.85.

La parole est à vous... !!!

*N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!
Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile.
La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous.*

L'école de Villars en 1985... !!!





*Le maire et le
conseil municipal
vous souhaitent
une bonne année
2017 !*